



Epreuves de l'ASSR1 (5ème) et de l'ASSR2 (3ème) et préparation-Session 2021

samedi 15 mai 2021, par [Principal adjoint](#)

La passation des épreuves de l'ASSR1 pour les élèves de 5ème et de l'ASSR2 pour les élèves de 3ème aura lieu comme suit :

- **ASSR2 pour tous les élèves de 3ème**

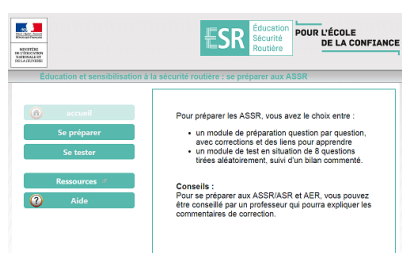
Mardi 25 mai de 10 h à 11 h*.

- **ASSR1 pour tous les élèves de 5ème**

Mardi 25 mai de 11 h à 12 h

* **En cas de cours en présentiel par groupe, l'épreuve pour l'autre groupe** aura lieu vendredi 28 mai de 10 à 11 h.

Il est conseillé aux élèves de s'y préparer en utilisant les exercices d'entraînement en cliquant sur l'image ci-dessous :



Rappel : Tout élève, quel que soit son lieu de scolarisation, doit avoir passé : - **l'ASSR de 1er niveau** le jour où il atteint ses 14 ans, âge à partir duquel il est possible de conduire un cyclomoteur. L'ASSR 1 et une formation pratique de cinq heures constituent le BSR, obligatoire pour conduire un cyclomoteur (deux roues motorisé ayant une puissance allant jusqu'à 50 cm³) en l'absence de permis. - **l'ASSR de 2nd niveau** le jour où il atteint ses 16 ans, âge à partir duquel il peut commencer l'apprentissage à la conduite accompagnée d'un véhicule à moteur. L'ASSR 2 est obligatoire pour s'inscrire à l'épreuve théorique du permis de conduire. Comme l'ASSR 1, l'ASSR 2 peut aussi avec une formation pratique de cinq heures constituer le BSR, obligatoire pour conduire un cyclomoteur en l'absence de permis. Des informations plus détaillées sont disponibles sur [EDUSCOL](#) :